



J'ai été renversé par une voiture

Par Melanie43

Bonjour j'écris pour ma conjointe

Ma conjointe s'est faite renversé par une voiture alors qu'elle était avec notre chienne sur un passage piéton le 30 avril 2025

Elle a 33ans (32 au moment de l'accident)

Le conducteur n'avais rien pris alcool ou drogue

Elle a eu des itt renouvelle jusqu'à juillet

Elle a fait beaucoup d'examen mais elle n'a rien (ouf)

Par contre elle a un énorme choc post traumatique au point où elle est maintenant suivi par un psychiatre et elle doit prendre des médicaments pendant plusieurs années là journée mais aussi des gouttes et médicaments le soir pour dormir et ne pas se réveiller en sursaut..

Elle ne peut plus conduire cause du trauma, ne peut plus traverser un passage piéton si elle n'a pas accompagné et si accompagné elle doit attendre qu'il n'ai plus de voiture pour passer...

Sa psychiatre lui a fait un papier d'une page entière suite à ses traumas pour l'assurance

Et la on va avoir une proposition de l'assurance d'ici 15 j un mois.

Ma question est combien va t'elle avoir env si vous pouvez savoir par rapport à ce que je vous ai écrit et des qu'on a la proposition, au minimum combien elle refuse la proposition ?

J'ai trouvé votre forum en cherchant un peu et j'ai vu qu'il y a des réponses tout le temps.

J'espère en recevoir une.

En tout cas je vous remercie de m'avoir lu.

Cordialement.

Par yapasdequoi

Bonjour,

On ne peut pas deviner le montant de l'indemnisation.

Mais vous pouvez contacter une association "france victimes" pour être accompagné dans cette situation difficile.

Par Isadore

Bonjour,

De manière générale votre compagne ne doit pas se presser d'accepter ou de refuser la proposition. Il n'y aura aucune urgence. Elle a le temps de prendre conseil.

Si elle a une protection juridique, elle peut la solliciter, en complément de France Victimes conseillé par Yapasdequoi. France Victimes propose un accompagnement très complet.